

<https://www.francetransactions.com/le-saviez-vous/retraite-agirc-arrco-c-est-quoi.html>



Retraite : Agirc-Arrco, c'est quoi ?

- S Le saviez-vous ? -

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc et **arrco**

Date de mise en ligne : lundi 20 novembre 2017

Copyright © Guide épargne - Tous droits réservés

L'Agirc et l'Arrco

L'Agirc et l'Arrco sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé, l'Agirc étant réservé aux cadres, l'Arrco à l'ensemble des salariés, cadres compris. Les pensions qu'ils versent complètent la pension de base versée par le régime obligatoire de la Sécurité sociale. Ces deux régimes ont fusionné en janvier 2019.

Agirc-Arrco, géré par les partenaires sociaux et non l'État

L'Agirc-Arrco, fusionnés depuis le 1er janvier 2019, ne sont pas gérés par l'État, mais par les partenaires sociaux. Ces derniers ont signé le 30 octobre 2015 un accord national en passe de rééquilibrer ces deux régimes déficitaires. Trois syndicats de salariés, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, ainsi que, pour le patronat, le Medef, la CGPME et l'UPA se sont entendus sur une série de mesures et sur un objectif : économiser 6,6 milliards d'euros d'ici à 2022. Le retour des comptes à l'équilibre est prévu pour 2020.

Mise en place d'un âge pivot à 63 ans

L'accord de 2015 a mis tout le monde à contribution : salariés cotisants, entreprises et retraités. C'est ainsi que la date de revalorisation des pensions de retraite est passée du mois d'avril à celui de novembre et que les pensions n'ont plus été indexées sur l'inflation (jusqu'en 2019). C'est ainsi que les cotisations ont augmenté. Et c'est ainsi qu'à l'initiative du Medef, un système de bonus-malus s'est imposé avec mission d'inciter les salariés à repousser leur retraite. À l'époque, aucun syndicat n'y était favorable. Et pourtant, c'était soit opter pour cette solution, soit redonner la gestion du système à l'État. Les syndicats ont donc alors accepté la mesure, et le succès est à la clé. L'âge d'équilibre à 63 ans était né.

18 millions de salariés concernés par l'AGIRC-ARRCO

Aujourd'hui, 18 millions de salariés y cotisent, avec leurs employeurs (1,7 million d'entreprises), pour constituer leurs droits futurs. Ils versent des pensions à 12 millions de retraités pour un montant global annuel de 70 MdsEuros. Pour 2016, le duo affiche un déficit de 2 MdsEuros. Il n'a aucune dette mais un « trésor de guerre » de 64 MdsEuros.

L'Agirc et l'Arrco mettent également en oeuvre une action sociale : des espaces emploi pour les plus vulnérables, des centres de prévention pour arriver à la retraite en meilleure santé, et organisent des actions pour les aidants de personnes handicapées ou âgées.